

LE CONSORTIUM 3D SHS À L'AUNE DU DROIT

Enjeux juridiques du développement 3D et des bases de données

Vincent Gaubert
Société Overflow XYZ

PRÉSENTATION

- I. Introduction
- II. Propriété intellectuelle : grands principes et application
- III. RGPD et sécurité informatique : grands principes et application
- IV. Synthèse des bonnes pratiques et étude de cas

NOTRE SOCIÉTÉ

OVERFLOW XYZ *Studios*

- Développement Jeu vidéo
- Développement 3D Architecture particuliers
- *Cloud Design, Cloud computing / stream Design*

OVERFLOW XYZ *Solutions*

- Conseil propriété intellectuelle (3D)
- Cybersécurité
- Conseil et Audit RGPD





R G P D



Droit
Droit d'auteur
Protection
Marques
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
Dessins et modèles
Brevet
Innovation
Créations

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : GRANDS PRINCIPES

Quand l'on crée quelque chose, on a des droits dessus. Droit dit immatériel.

➤ PI protège du vol de ses créations / innovations. PAS DE FORMALITÉ

DROIT D'AUTEUR

« Toutes les œuvres de l'esprit quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination »

➤ Quand on achète une œuvre, on n'achète pas les droits sur l'œuvre elle-même. Reproduction ou représentation = autorisation de l'auteur.

PI : GRANDS PRINCIPES

➤ DROITS MORaux

- Droits perpétuels, **incessibles**.
- Droits d'opposition à la divulgation / obliger à mentionner votre nom

➤ DROITS PATRIMONIAUX

- Interdire ou autoriser l'utilisation de l'œuvre
- Droits à la perception d'une rémunération
- S'éteint 70 ans après la mort ou après divulgation par pers. morale

⚠ CONTRAT

PI : GRANDS PRINCIPES

PROTECTION :

- Action en contrefaçon
- Cumul droit d'auteur et dépôt dessin et modèles pour protéger apparence
- Cumul dépôt de marque

CONTRAINTES :

- Œuvre « originale »`
- Preuve de la date à laquelle l'œuvre a été créée. → Dépôt ou déclaration (enveloppe Soleau)

PI : APPLICATION AU CONSORTIUM 3D SHS

AGENT PUBLIC et FONCTIONNAIRE :

- Depuis 2006, plus de cession automatique des œuvres à l'Etat
- Diffusion limitée (mission) – sécurité et défense
- Impossible de s'opposer au respect intégrité œuvre, sauf si atteinte à personne (honneur, réputation). L'œuvre est modifiable par l'Etat / hiérarchie.
- Pas de droit de repentir ou de retrait
- Si commercialisation, droit de préférence de l'Etat

PI : APPLICATION AU CONSORTIUM 3D SHS

Problématiques et solutions possibles :

- Auteurs souhaitent garder leurs droits : POSSIBLE, mais existe-t-il un contrat préalable ?
- Possibilité de créer une entité morale avec un système de cession partielle ?
- Il serait intéressant d'éditer des contrats spécifiques

- Commercialisation : brevets ? Dessins et modèles ? E-Soleau ? Agence Protection des Programmes ?
→ Problématique du Creative Commons et des logiciels « libres »



RGPD : GRANDS PRINCIPES

Règlement Général sur la Protection des Données – 25 mai 2018

Donnée à caractère personnel : TOUT ce qui permet d'identifier la personne

Objectif : **LOYAUTÉ** – Responsabiliser sur le traitement des données

- **Transparence** : pourquoi, comment ma donnée est-elle traitée
- **Maîtrise** : accès, modification, rectification, suppression si je le souhaite

RGPD : GRANDS PRINCIPES

Responsable de traitement :

- Cartographie des données collectées et traitées – Registre de traitement
- Information la plus claire et concise possible sur les droits des personnes
- Sécurisation des données

RGPD ET CONSORTIUM 3D SHS

- Cartographier l'ensemble des données personnelles traitées et informer les usagers ou chercheurs
- Les usagers doivent avoir l'accès à leurs données et pouvoir les rectifier, modifier, supprimer comme ils l'entendent
- Analyses d'impact ?

Mise en pratique :

Notices préalables, procédures écrites, email générique

CYBERSÉCURITÉ ET CONSORTIUM 3D SHS

Recommandations RGPD et ANSSI :

Politique de sécurité / mot de passes / autorisations

- Mdp 12 caractères minimum, changement tous les trois mois + email
- Dans la mesure du possible, chiffrement des données
- Authentification et définition de niveaux d'habilitation
- Backups, Protections DDoS et serveurs proxy

BONNES PRATIQUES

SE RENSEIGNER SUR LES DROITS D'AUTEUR

- Vérifier que l'on a les droits pour diffuser un modèle, une œuvre.
- Si \emptyset , demander l'autorisation à la personne titulaire de ces droits.

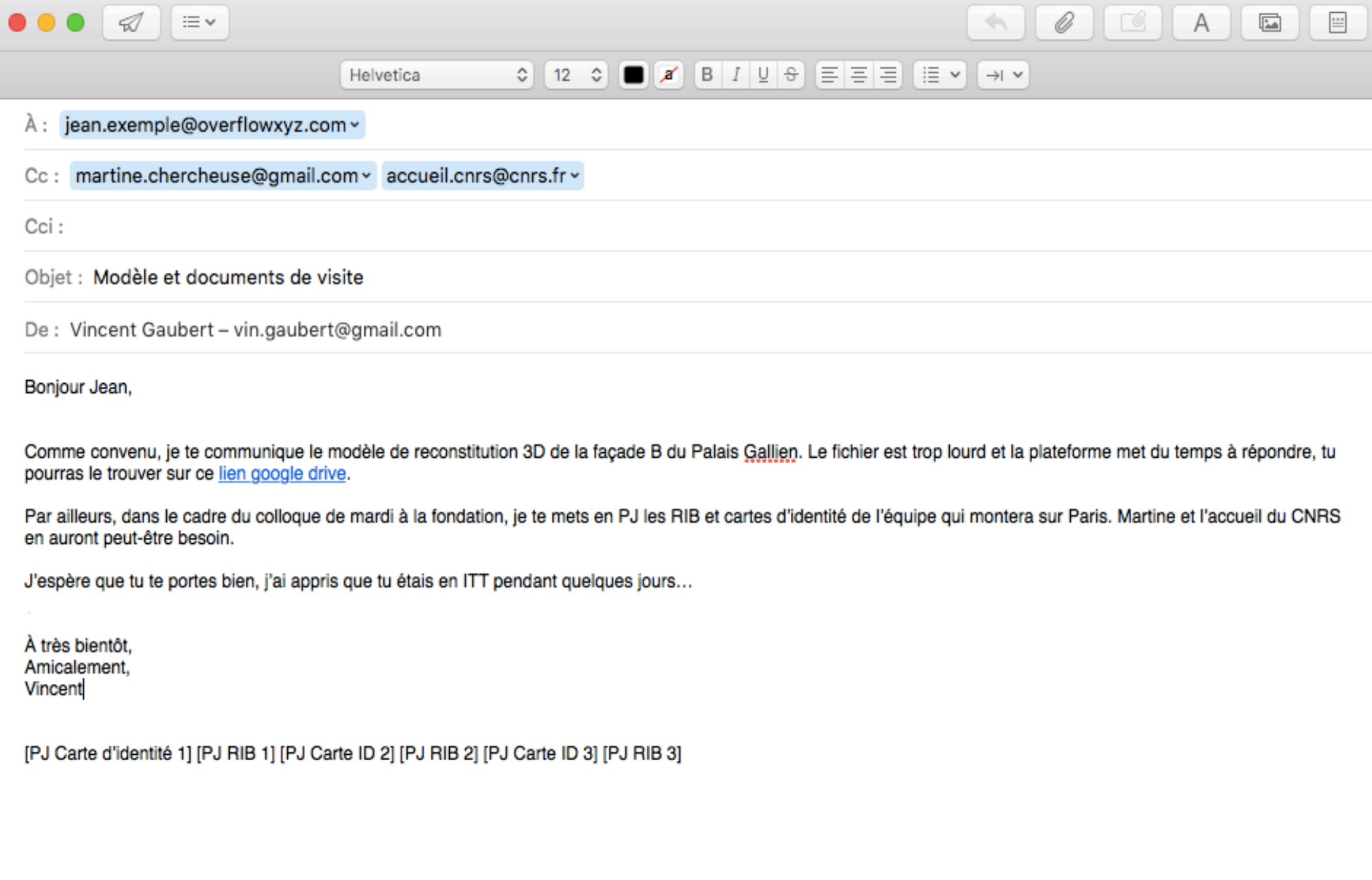
VERIFIER LES DONNÉES PERSONNELLES

- Aucune donnée personnelle non nécessaire ou utile à la finalité du traitement ne doit être communiquée.
- Toute donnée personnelle communiquée doit l'être avec l'accord de la personne concernée.

EVITER LES ÉCHANGES NON SÉCURISÉS

ACTIONS À ENTREPRENDRE

- Procédures juridiques : contrats de cession génériques, enregistrement d'une entité morale éventuelle voire une marque
- Envisager et évaluer l'ensemble des conditions dans le cas de commercialisation de modèles
- Évaluer les risques dans le cas de modèles protégés (sécurité et défense)
- Anticiper les risques de revendication de propriété intellectuelle
- Informer et demander les autorisations concernant les données personnelles (procédure)
- Nommer un responsable de traitement / référent RGPD qu'il faudra former
- Mettre en place une véritable stratégie de cybersécurité



À : jean.exemple@overflowxyz.com

Cc : martine.chercheuse@gmail.com, accueil.cnrs@cnrs.fr

Cci :

Objet : Modèle et documents de visite

De : Vincent Gaubert - vin.gaubert@gmail.com

Bonjour Jean,

Comme convenu, je te communique le modèle de reconstitution 3D de la façade B du Palais Gallien. Le fichier est trop lourd et la plateforme met du temps à répondre, tu pourras le trouver sur ce [lien google drive](#).

Par ailleurs, dans le cadre du colloque de mardi à la fondation, je te mets en PJ les RIB et cartes d'identité de l'équipe qui montera sur Paris. Martine et l'accueil du CNRS en auront peut-être besoin.

J'espère que tu te portes bien, j'ai appris que tu étais en ITT pendant quelques jours...

À très bientôt,
Amicalement,
Vincent|

[PJ Carte d'identité 1] [PJ RIB 1] [PJ Carte ID 2] [PJ RIB 2] [PJ Carte ID 3] [PJ RIB 3]